

## Région : le rapport d'Ernst & Young confirme l'étude de CANOL

Le président de la nouvelle région **Auvergne-Rhône-Alpes** a demandé à ce cabinet un audit sur la gestion 2005-2015 des deux régions maintenant fusionnées.

Ce rapport confirme l'étude que CANOL avait faite l'an dernier et qui figure sur son site [www.region.canol.fr](http://www.region.canol.fr).

Les principales conclusions sont les suivantes :

- **une forte dégradation depuis 5 ans :**
  - ✓ . des dépenses en augmentation continue
  - ✓ . une dette qui augmente de façon irréaliste
  - ✓ . des recettes de fonctionnement moins favorables
- les conséquences sont donc :
  - ✓ une baisse des investissements en particulier dans les domaines de compétences des régions.
  - ✓ une forte dégradation des équilibres financiers
  - ✓ une tendance qui mène rapidement à l'absence de capacité d'investissement et qu'il est nécessaire d'inverser.

Tout ceci **place les 2 régions parmi les plus endettées de France**, l'île de France et la Corse étant exclues du panel de comparaison.

En ce qui concerne la région **Rhône-Alpes**, les principaux points relevés sont les suivants :

- Frais de personnel en forte augmentation, transferts de compétence exclus :
  - ✓ **Les effectifs du siège ont été augmenté de 623 agents de 2008 à 2014**
  - ✓ Les effectifs du personnel des lycées (TOS), intégrés en 2008, se sont accrus de 20% entre 2010 et 2015
  - ✓ L'accroissement des effectifs s'est effectué en grande partie par titularisation (de 2009 à 2014, +357 titulaires et -171 non-titulaires)
    - ✓ **Les taux d'absentéisme augmentent d'année en année** : de 2005 à 2015, ils sont passés de 4,59 à 5,47% pour le personnel du siège et de 2007 à 2015 de 8,01% à 10,62% pour celui des lycées.
    - ✓ des actions sociales coûteuses : 845 € par agent en Rhône-Alpes et 356 €/agent en Auvergne
- une politique de subventionnement onéreuse dont certaines modalités de mise en œuvre méritent d'être réinterrogées :
  - ✓ 74% sont versées à des personnes de droit privé, en particulier aux associations
  - ✓ ces subventions aux personnes de droit privé sont passées de 162 M€ en 2005 à 301 M€ en 2015
  - ✓ Atomisation des subventions versées créant une dilution de l'action régionale, voire des surcoûts, compte tenu de la multiplicité des dispositifs à gérer et des interfaces créés entre l'institution régionale, les satellites et le bénéficiaire final.

**En 2015, il y a eu 16 157 bénéficiaires de subventions !**

- ✓ Peu d'objectifs déterminés en amont et peu de mesure du retour sur investissement,
- ✓ Dans les politiques territoriales, 41% des montants engagés servent à financer les salaires d'animateurs territoriaux

✓ **La convention T.E.R. passée avec la SNCF ne préserve pas systématiquement les intérêts de la région.**

**La participation financière versée par la région à la SNCF est passée de 320 M€ en 2005 à 449 M€ en 2015**

- ✓ Dispositif de suivi des satellites insuffisant (ERAI, Villa Gillet, Prioriterre,...) : santé financière, résultats obtenus, procédure de contrôle,...
- Relève de frais très élevés : changement de logo (> 3M€), téléphones portables (1 166 lignes mobile prises en charge), 151 véhicules de fonction et navettes de déplacement, frais de taxis des élus,...
- Effectifs du cabinet du Président (14 au lieu de 13 autorisés) et du Service de la Vice-Présidence (50 personnes dédiées aux vice-présidents)
  - La capacité de désendettement est de 7,3 années avec les crédits-baux (4,6 ans pour l'Auvergne)
  - Le siège de Confluence dont le prix a été multiplié par 1,5 par rapport au projet initial. Celui de Charbonnières reste à la charge de la Région.
- surcoûts très fréquents lors des restructurations de lycées rhônalpins

En conclusion, **E&Y** considère que la projection financière des tendances actuelles est insoutenable compte tenu de la dégradation de la capacité d'investissement et du niveau de la dette, qu'il est nécessaire de rétablir. Il propose 3 scénarios qui passent tous par une baisse des dépenses de fonctionnement sur la durée de la

mandature, à laquelle peuvent s'ajouter une baisse des niveaux d'investissement et la mobilisation éventuelle de recettes additionnelles.

C'est ce que la nouvelle équipe a entamé dès début 2016. Elle a aussi choisi de ne pas augmenter la fiscalité : rejet du projet de la Taxe spéciale d'équipement régional et alignement à la baisse de la taxe sur les cartes grises en **Rhône-Alpes** sur celle d'Auvergne.

Alors que les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter dans la plupart des régions françaises, l'objectif de baisse de 75 millions d'euros en Auvergne-Rhône-Alpes devrait être tenu en 2016 pour un engagement de 300 M€ sur la mandature. L'investissement augmente de 100 millions par rapport à 2015, l'objectif étant d'investir 4 milliards en cinq ans tout en stabilisant la dette.

L'association CANOL encourage la nouvelle équipe à continuer de redresser la situation financière de la nouvelle Région, tout en préservant ses prérogatives dans le cadre des règles fixées par la loi NOTRe. Elle a hâte de connaître les objectifs que se fixe la Région dans chacune de ses compétences ainsi que les indicateurs qu'elle met en place pour les suivre. Elle restera vigilante pour signaler toute dérive.